

FICHE D'INFORMATION

Formation des infirmiers de bloc opératoire RNCP N° : 34862

Objectifs de la formation :

« Au terme de sa formation, l'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat doit être capable, dans le cadre d'une démarche qualité :

- d'élaborer un processus de soins infirmiers personnalisés adaptés au contexte de son activité.
- de garantir et de faire respecter les règles d'hygiène et de participer à l'évolution des pratiques.
- de garantir et de faire respecter la sécurité des personnes dans le contexte technologique des secteurs d'activité.
- de dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des personnels et de l'environnement.
- de travailler en équipe et de participer à la formation des personnes intervenant dans ses différents secteurs d'activité.
- d'agir comme partenaire de santé dans le cadre législatif et réglementaire, déontologique et éthique.
- de participer à la gestion et à l'organisation de ses domaines d'activité afin de permettre la maîtrise conjointe de la qualité et des coûts.
- d'évaluer et de réajuster sa pratique professionnelle. »
- d'acquérir la maîtrise de son rôle d'infirmier de bloc opératoire, notamment la capacité d'adaptation positive).
- d'acquérir la maîtrise de son rôle d'infirmier de bloc opératoire, c'est à dire :
 - d'être efficace (qui produit l'effet attendu).
 - d'être efficient (qui maîtrise des coûts et respecte l'environnement).
 - d'être pluri compétent (qui a les connaissances en la matière et adapte sa pratique à son savoir).
- d'être responsable (qui a la capacité de prendre des décisions, et qui doit en rendre compte).
- d'être lui-même formateur.
- d'affirmer son positionnement au sein de l'équipe d'un bloc opératoire et secteurs associés.

Conditions d'accès :

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L4311-3 ou L4311-12 du code de la Santé Publique en lien avec le métier d'infirmier.
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L4151- 5 en lien avec le métier de sage-femme
- Être titulaire d'une autorisation d'exercice en application à l'article L4111-2
- Être titulaire d'au moins une compétence attestée par une décision de la DREETS

Pré-requis

- Concours d'entrée (sauf pour les professionnels ayant acquis au moins une compétence par la voie de la VAE, qui peuvent intégrer la formation sans concours et hors quota.).

Modalités d'accès à distance si applicable :

- Un ordinateur portable
- Une connexion internet pour les recherches et les cours éventuels en distanciel
- Un logiciel de communication à distance (skype, Jitsi, Zoom)

Délais d'accès

- La formation commence le premier lundi du mois d'octobre de l'année, cette date est susceptible d'évoluer dans le cadre de la réingénierie de la formation.
- La plateforme de préinscription est disponible dans la première quinzaine du mois de décembre. La préinscription au concours est obligatoire.
- Le dossier d'inscription est accessible par téléchargement sur le site de l'école :

<http://fr.ap-hm.fr/site/eibo>

- Pour toutes informations administratives contactez le secrétariat de l'école

Secrétaire : Claude ASTIER



04 91 96 67 44



claud.astier@ap-hm.fr

Contenus de la formation :

- La formation est modulaire, les 5 modules sont :
 - Module 1 : Hygiène 120h (enseignement théoriques, TD, TP, exposés)
 - Module 2: Technologie 120h (enseignements théoriques, TD, exposés)
 - Module 3 : Chirurgie et anesthésie 330h (enseignement théoriques, TD, TP, exposés)
 - Module 4 : L'IBODE dans la maîtrise de sa fonction 300h (enseignements théoriques, TD, TP, exposés)
 - Module 5 : Les Actes et activités exclusifs de l'IBODE 49h (enseignement théoriques, TD, TP)

Durée de la formation et modalités d'organisation :

- La formation se déroule en discontinu (2 fois 9 mois).

Enseignement théorique :	919 h
Suivi pédagogique :	30 h
Formation autogérée :	30 h
Stage :	1 316 h
Congés au titre de la formation :	280 h
- La planification de l'alternance est donnée au début de la formation

Moyens et méthodes pédagogiques :

- L'école de bloc opératoire dispose de salle de cours et d'amphithéâtres mutualisés.
- L'école des infirmiers de bloc opératoire met à disposition de l'étudiant un bloc opératoire de simulation équipé (table d'opération, éclairage opératoire, dispositif médicaux de type microscope, amplificateur de brillance, colonne de coelioscopie, bistouri électrique...), des dispositifs médicaux (drapage opératoire, plateau de préparation cutané, sondage urinaire clos...), une salle d'induction et un sas de traitement des mains équipé de lave-mains. L'objectif de la pratique simulée est de permettre les échanges sur les pratiques entre les étudiants et avec les formateurs et de les amener à porter un regard critique constructif grâce à l'articulation entre pratique et nouveaux savoirs.
- L'équipe pédagogique utilise un ensemble de méthodes structuré autour de la pédagogie active fondée sur :
 - un apprentissage expérientiel (la pratique de chacun)
 - Un apprentissage collaboratif (on apprend mieux avec l'autre)
 - Un apprentissage par problème (rencontrer un problème permet de réfléchir, de comprendre et de trouver une solution)
 - Un apprentissage par projet (qui implique plus l'apprenant dans son apprentissage)
 - Méthode d'assimilation et de découverte de l'objet d'étude par lequel l'apprenant devient acteur de sa formation et autonome dans sa démarche.
- Une pédagogie différenciée par laquelle l'accompagnement personnalisé des cadres formateurs initie et développe le processus de transformation de l'apprenant.
- Une approche par compétences où l'apprenant doit savoir utiliser les connaissances acquises, les mobiliser dans ses activités professionnelles et les transférer lors de situations nouvelles. Le raisonnement, la réflexivité, le questionnement et la pratique simulée sont les vecteurs indispensables à cette construction de pratique où la place du formateur est celle d'un accompagnateur de la démarche.
- Le principe de pédagogie par alternance : L'acquisition des connaissances et savoir-faire reliés à des situations professionnelles, leur mobilisation en situation de soins s'appuie sur la maîtrise des concepts et la pratique

régulière d'analyse de situations professionnelles. Pour cela, les stages occupent une place prépondérante dans les dispositifs de formation.

- La pédagogie par simulation technique : Met en œuvre le précepte éthique « jamais la première fois sur un patient » et ce dans le respect de la réglementation et du guide des bonnes pratiques de la HAS.

Évaluation de la formation :

L'évaluation théorique et l'évaluation clinique sont définies par l'arrêté de formation du 22 octobre 2001

Enseignement théorique

- Les modules d'hygiène, de technologie et de législation sont évalués par un devoir d'analyse et de synthèse.
 - Toute note inférieure à 10/20 nécessite la mise en œuvre d'une épreuve de rattrapage.
- Le module de chirurgie et d'anesthésie est évalué par deux devoirs d'analyse et de synthèse.
 - Toute note inférieure à 10/20 à la moyenne des deux devoirs nécessite la mise en œuvre d'une épreuve de rattrapage
 -

Les rattrapages sont validés avec une note au moins égale à 10/20

Enseignement clinique

- L'ensemble des stages est validé par les professionnels du terrain de stage. Chaque étudiant doit présenter en début de stage les objectifs de stage et son portfolio.
 - Un bilan de mi- stage permet une régulation objective et personnalisée à l'étudiant afin d'apporter les réajustements nécessaires à la poursuite du stage.
 - Un bilan de fin de stage sanctionne la validation du stage.
 - L'étudiant remplit en concertation avec les professionnels

Les professionnels de terrain d'accueil ou l'étudiant peuvent en cas de difficulté demander la médiation de l'équipe pédagogique.

- Trois Mises en Situation Professionnelles (MSP) sont prévues dans le cursus de la formation. Deux d'entre elles sont évaluées par un cadre IBODE ou un IBODE et un chirurgien. Un cadre formateur de l'école est adjoint au binôme évaluateur sus-cité à l'une des trois MSP.
 - La MSP est validée si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 20/40.
 - Une épreuve de rattrapage est programmée en cas de note inférieure à 20/40.
 - L'épreuve de rattrapage est validée avec une note au moins égale à 20/40
- L'équipe privilégie la pédagogie de la réussite. Elle s'implique dans une dynamique visant la réussite des étudiants dans leur parcours de formation et l'obtention de leur diplôme d'Etat. Un dispositif d'aide aux élèves en difficulté est mis en place. Au cours de sa formation, l'étudiant peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé, de coaching, de soutien dans une discipline identifiée, d'un renforcement de ses compétences sous forme d'ateliers pratiques.
 - Le coaching proposé à l'étudiant est réalisé en dehors de l'équipe pédagogique pour garantir à ce dernier la confidentialité des échanges.

Sanction de la formation :

- Les conditions pour être présenté au diplôme d'Etat sont :
 - Avoir validé l'ensemble des enseignements théoriques
 - Avoir validé l'ensemble des enseignements cliniques
 - être titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
- La formation sera sanctionnée par un diplôme d'Etat. Les épreuves du diplôme d'Etat se composent
 - D'une MSP validée si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 20/40.
 - D'un travail d'intérêt professionnel (TIP) (noté sur 20) et de son argumentation orale (notée sur 20) La note totale doit être égale ou supérieure à 20/40 sans note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves du TIP.
 - En cas d'échec à l'une des deux épreuves du DE l'école organise un rattrapage dans les trois mois qui suivent la proclamation des résultats du diplôme d'Etat. L'élève qui satisfait aux conditions requises pour l'une des deux épreuves en conserve le bénéfice.

Tarif de la formation

- Prix de la formation tarif 2021 : 18000 euros
- Suivant votre statut, votre employeur pourra financer votre formation par le biais d'un opérateur de compétences avec maintien du traitement.
- Les agents de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille peuvent bénéficier d'un contrat de promotion professionnelle avec dispense des frais de scolarité et engagement à servir de 5ans)
- Les agents extérieurs à l'APHM (public /privé) peuvent bénéficier d'un contrat de promotion professionnelle avec dispense partielle ou totale des frais de scolarité +/- engagement à servir
- Dans le cadre d'un autofinancement vous pourrez :
Soit bénéficier d'un tarif dégressif.
Soit sollicité des organismes avant la rentrée scolaire. Le candidat doit se renseigner auprès de sa clinique, ou de son établissement d'origine :

Vous pouvez trouver des renseignements utiles sur les aides proposées par la Région en consultant les sites suivants :

Les aides individuelles proposées :

<https://www.maregionsud.fr/jeunesse-et-formation/sanitaire-et-social>

Accès au portail

<https://aidesformation.maregionsud.fr/>

Accessibilités aux personnes en situation de handicap :



Si votre situation nécessite des aménagements particuliers contactez-nous.

Les instituts de formations sont tenus réglementairement d'accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination, de leur garantir une égalité des droits et des chances, et de leur faciliter l'accès à la formation et à la qualification. L'école s'inscrit dans une démarche citoyenne et éthique.

Dans ce contexte 3 axes sont priorités

- l'accessibilité pédagogique des formations
- la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap
- l'accessibilité de l'ensemble des locaux

En matière de handicap, les étudiants pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé. Un parcours personnalisé de formation est co-construit avec l'étudiant en situation de handicap, les partenaires et les membres de l'équipe pédagogique et administrative, afin de sécuriser le parcours de formation

Indicateurs de performance :

	2017-2019	2018 -2020	2019 - 2021
Taux de réussite au DE	100%	97.72% soit 1/44	100%
Taux d'insertion	100%	100%	99.22%
Taux de redoublement	5% soit 2/40	0%	2.7% soit 1/37
Taux d'abandon	2.5% soit 1/40	0%	0%

Nombre de diplômés formés à l'EIBO APHM depuis 1973 à juin 2021:

1191 IBODE diplômés d'Etat

Possibilité de valider des blocs de compétences (si applicable) :

- Non applicable en 2021

Equivalence / passerelle (si applicable) :

- Non applicable en 2021

Suite parcours:

- Formations possibles après l'obtention du diplôme : Cadre de santé

Débouchés :

- IBODE en bloc opératoire et service d'endoscopie
- IBODE en Stérilisation
- IBODE en service d'hygiène
- IBODE aide opératoire et assistant de chirurgien
- IBODE auprès d'un laboratoire commercialisant des dispositifs médicaux implantables.

Personnes à contacter :

- Email : claude.astier@ap-hm.fr ou laura.deleanu@ap-hm.fr
- Téléphone : 04 91 96 67 43 / 04 91 96 67 44

Lien vers fiche Métier IBODE RNCP

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34862/>